

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2014

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, Maire.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Claude BLEUZEN, Gilbert HAUTEKIET, Michel MATTLÉ, Luc ANDRIEU, Jacques DUVAL, Jérôme ODINET.

Mesdames Claudine CHOUBRAC, Claudine BARRÉ, Estelle ALEXANDRE, Evelyne COBO, Nathalie FERRER, Catherine LECOMTE, Isabelle PICAULT

Formant la majorité des membres en exercice (14 élus présents).

Absents excusés : Messieurs Cédrik CROCHET, Alain MOREAU - Madame Martine ROUZIER

Absents : Messieurs Christophe CORBET, Christian VERROLLES

Secrétaire de séance : Monsieur HAUTEKIET a été élu Secrétaire de séance.

Lecture du dernier P.V. : Le procès verbal de la réunion du 11 décembre 2013 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

Monsieur le Maire, propose que l'on ajoute une délibération à l'ordre du jour, concernant une convention relative à la mise à disposition d'abribus.

1/ AFFAIRES FINANCIERES

♦ Compte Administratif 2013 du budget communal

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013 de la Commune, en commentant un certain nombre de comptes. Les résultats globaux s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

		CA 2013
011	Charges à caractère général	285 541.09
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 147.36
014	Atténuations de produits	64 284.00
65	Autres charges de gestion courante	82 140.73
	Sous total des dépenses de gestion courante	882 113.18
66	Charges financières	29 191.10
67	Charges exceptionnelles	196.31
	Sous total des dépenses réelles de fonctionnement	911 500.59
042	Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)	45 413.41
	Sous total des dépenses d'ordre de fonctionnement	45 413.41
	Total des dépenses de fonctionnement	956 914.00

RECETTES

		CA 2013
013	Atténuation de charges	12 703.25
70	Produits services, domaine, ventes...	170 447.60
73	Impôts - Taxes	465 799.51
74	Dotations et participations	423 772.55
75	Autres produits de gestion courante	87 6687.24
	Sous total des recettes de gestion courante	1 160 410.15
76	Produits financiers	7 929.99
77	Produits exceptionnels	25 000.00
	Sous total des recettes réelles de fonctionnement	1 193 340.14
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	2 515 .16
	Total des recettes de fonctionnement	1 195 855.30

A cela, il faut ajouter l'excédent de fonctionnement 2012 reporté : 508 587.91 €

Soit un total de RECETTES : 1 704 443.21 €

Il en résulte un excédent de fonctionnement 2013 : 747 529.21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

		CA 2013
204	Subventions d'équipements versées	10 488.99
21	Immobilisations corporelles	41 205.25
23	Immobilisations en cours	771 278.15
	Sous total des dépenses d'équipement	822 972.39
16	Emprunts (remboursements capital)	122 657.25
	Sous total dépenses réelles d'investissement	945 629.64
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	2 515.16
041	Opérations patrimoniales	0
	Sous total dépenses d'ordre d'investissement	948 144.80
	Total des dépenses d'investissement	948 144.80

RECETTES

		CA 2013
13	Subventions d'équipement	158 237.03
23	Immobilisations en cours	451.67
	Sous total recettes réelles d'équipement	158 688.70
10	Dotations, fonds divers	200 062.82
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	22 386.77
	Sous total recettes financières	222 449.59
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	45 413.41
041	Opérations patrimoniales	5 745.73
	Sous total recettes d'ordre d'investissement	51 159.14
	Total recettes d'investissement	432 297.43

A cela, il faut ajouter l'excédent d'investissement 2012 reporté: 500 213.23€

Soit un total de RECETTES : 932 510.66 €

Il en résulte un déficit d'investissement 2013 : 15 634.14€

Monsieur le Maire présente alors une synthèse des finances de la Commune : des résultats des deux sections, il ressort un excédent de 731 895.07 €, auquel il convient d'ajouter 310 980 € de parts sociales placées auprès de la Caisse d'Épargne, soit 1 042 875.07 €.

Cependant , il faut prendre en compte les restes à réaliser (dépenses engagées et recettes attendues mais non encore versées) :

Restes à Réaliser

En dépenses : 596 000 €, dont la plus grosse partie concerne la fin des travaux de la mairie (486 125 €) et son équipement (45 245 €)

En recettes, 218 200 € de subventions d'Etat pour la Mairie.

Soit un déficit de restes à réaliser d'un montant de 377 800 €.

Compte tenu de celui-ci, tous travaux terminés, les réserves s'élèveraient alors à 665 075.07 € (parts sociales comprises).

Monsieur le Maire fait remarquer que ce montant est comparable à celui du début du mandat, qui était de 678 786 €, tout ceci en ayant réalisé de gros travaux à l'église, la construction de nouveaux ateliers et la réhabilitation/extension de la mairie, et sans avoir augmenté les taux d'imposition.

Le Maire s'étant retiré de la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M.BLEUZEN, adopte à l'unanimité le compte administratif.

Compte de Gestion 2013 du budget communal

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013 du Receveur Municipal, qui est en tout point conforme au Compte Administratif.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'affecter au Budget Primitif 2014 les résultats de l'excédent de fonctionnement 2013 (s'élevant à 747 259 €), en tenant compte des déficits de la section d'investissement 2013 (15 635) et des restes à réaliser décrits précédemment (377 800 €).

L'opération se présente de la sorte :

Affectation des résultats 2013 au BP 2014

Excédent de fonctionnement 2013 : 747 529 €	
AFFECTATION en section d'investissement (compte R 1068)	393 435 €
Report en section d'investissement Déficit investissement 2013 (compte D 001)	15 635 €
AFFECTATION en section de fonctionnement (compte R 002)	354 094 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte Administratif 2013 du budget annexe de la zone d'activités

Monsieur le Maire présente le compte administratif, dont la seule opération réelle est la vente du dernier terrain, dont le montant, après paiement de la TVA sur marge, s'élève à 93 229.87 €.

Section de fonctionnement

Dépenses : 10 706.29 €

Recettes : 93 229.87 €

Excédent 2012 reporté : 11 175.67 €

Section d'investissement

Dépenses : 0

Recettes : 10 706.29 €

Excédent 2012 reporté : 10 387.22 €

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M.BLEUZEN, adopte à l'unanimité le Compte Administratif du budget annexe de la Zone d'Activités.

Compte de Gestion 2013 du budget annexe

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013 du Receveur Municipal, qui est en tout point conforme au Compte Administratif.

Durée des amortissements

Monsieur LEMOINE explique qu'il convient d'amortir les participations communales, qui sont de deux sortes :

- celle relative aux participations versées dans certains cas pour l'extension du réseau électrique vers de nouvelles habitations, qui s'élèvent en 2013 à 220 €.

Vu le faible montant, Monsieur le Maire propose de l'amortir en un an.

- Celle relative aux participations versées à la Communauté de Communes pour les travaux de voirie (20% du montant HT des travaux), qui s'élève en 2013 à 10 268.99 €.

Monsieur le Maire propose une durée de 5 ans, comme pour les travaux de voirie de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces deux propositions.

Clôture du budget annexe de la ZAC

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré pour clore le budget annexe de la ZAC au 31/12/2013, Les écritures budgétaires n'ayant pu être prises en compte fin 2013, elles seront exécutées en 2014.

2/ RESSOURCES HUMAINES

◆ Taux de promotion

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le taux de 100 % comme taux de promotion pour tous les grades d'avancement de la collectivité, ce qui permettra au nombre maximum de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement d'être promus au grade supérieur.

◆ Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que 2 agents ATSEM 1^{ère} classe remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à la date du 01/04/2014.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 12 décembre 2013, et conformément au taux de promotion qui vient d'être voté, ces deux agents peuvent donc être promus.

Il convient alors de supprimer les deux postes d'ATSEM 1^{ère} classe et de créer deux postes ATSEM principal de 2^{ème} classe, permettant ainsi de nommer les agents concernées.

◆ Création d'un poste temporaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'approche de la reprise des saisons printanière et estivale qui génèrent plus de travail, il est nécessaire de créer un poste temporaire au service technique, suite à des arrêts maladie concernant deux agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste temporaire à temps complet au service technique du 1^{er} mars au 31 août 2014
- D'autoriser le maire à recruter un agent contractuel

, jusqu'à la fin août, de façon à disposer d'au moins deux agents en fonction..

3/ TRAVAUX

◆ Remplacement des mâts des lampadaires : lotissement des Tilleuls

Dans le lotissement des Tilleuls les mâts des lampadaires se dégradent. Un courrier a été fait aux riverains les informant que leur remplacement est prévu en 2014, dans le cadre d'une tranche de travaux du Syndicat départemental d'Energie, lequel subventionne en partie l'opération. Mais étant donné les échéances électorales, le Syndicat ne votera le budget primitif qu'en mai ou juin. De ce fait, l'opération risque de ne pas se faire avant septembre.

Le Conseil Municipal unanime donne son accord au SDE afin que cette opération soit inscrite au programme 2014..

◆ Avancement des travaux Mairie : avenants

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de la Mairie.

Il informe qu'une subvention sera attribuée par le Département pour la deuxième tranche de travaux, sur la base de 20 % d'un montant plafonné à 350 000 €, soit 70 000 €.

D'autre part, compte tenu de l'installation d'une chaudière à condensation, Monsieur le Maire a effectué les démarches nécessaires pour l'obtention des CEE (Chèques Economie d'Energie). La Commune bénéficiera de la part d'EDF d'un chèque de 930 €.

Monsieur le Maire explique les raisons des avenants proposés par la Maîtrise d'œuvre pour les différents lots.

Les principaux sont liés à des sujétions techniques concernant les lots 6 (métallerie) environ -18000€, le lot 7 (doublage cloisons plafonds) environ + 22000€, et le lot 2 (charpente) environ + 5000€. Ils sont la conséquence de la découverte du mauvais état général du bâtiment.

La globalité des avenants représente 2.5 % du montant total des marchés initiaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

4/ VOIRIE

◆ Rétrocession voirie des lotissements

Les Présidents des lotissements du Clos du Manoir et du Clos de la Tuilerie, ont exprimé le souhait de procéder à la rétrocession de la voirie, des bassins de gestion des eaux pluviales et des réseaux.

Compte tenu du fait que la Communauté de Communes du Plateau de Martainville est compétente pour la voirie communale, un avis de la CCPM a été demandé. Le Conseil Communautaire, lors de la réunion du 20 février dernier, a donné son accord. En ce qui concerne les réseaux d'assainissement collectif, la demande sera transmise au SIAEPA du Crevon. Un curage et un passage caméra ont été effectués. Un contrôle des raccordements des eaux pluviales a été réalisé au lotissement du Clos du Manoir. Il convient qu'il en soit de même pour le lotissement du Clos de la Tuilerie.. Concernant la voirie il est nécessaire de disposer des plans de recollement et des caractéristiques de la chaussée exécutée. Le lotissement du Manoir a son dossier quasi complet. Moyennant l'obtention de tous ces documents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces rétrocessions. Mais les opérations administratives ne pourront s'enclencher qu'au moment où la commune disposera de la totalité des documents.

5/ RYTHMES SCOLAIRES

Point d'étape sur les orientations à venir

Monsieur Le Maire fait le point à la suite des différentes réunions de pilotage qui ont eu lieu avec les enseignants et les personnels au sujet de la réforme des rythmes scolaires. Il complète les informations données lors de la dernière réunion de Conseil municipal, apportant en particulier des précisions sur la façon dont l'organisation des TAP(Temps d'Activités Péri-éducatifs) est projetée.

Les informations seront publiées dans le « Préaux en bref » de février.

6/ CONVENTION

Conventions avec le Département relative à la mise à disposition d'abribus

Monsieur Lemoine informe l'assemblée que le Département souhaite la signature de conventions avec la Commune qui précise les conditions juridiques et financières dans lesquelles l'installation, l'utilisation et l'entretien sont effectués.

Ceci concerne les abribus situés rue des Ecoles et route de la Vieux Rue.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour que le Maire signe ces conventions.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- **Eglise cloches/ installation d'un paratonnerre**

Un moteur de cloche défaillant sera changé le mercredi 26 février 2014.

- **Participation classe de découverte**

Bien que le Budget Primitif ne soit pas voté, le Conseil Municipal décide de prendre une décision de principe pour une subvention pour une classe de découverte en juin prochain, sur la même base que pour la classe de neige des années antérieures (moitié de la participation des familles).

- **Modifications sur le circuit de la ligne de bus 19**

Suite à une demande de la part de VTNI auprès du service transport du Département, il est proposé que la boucle par la Route de la Bellevue, la Rue des Pommiers et la Route d'Isneauville (qui permet aux bus concernés par la ligne 19 de repartir vers Roncherolles) soit supprimée, les bus prenant alors la Rue des Champs pour faire demi-tour.

Le Conseil municipal donne un avis négatif car cette nouvelle proposition poserait des problèmes: les personnes seraient déposées avant l'abribus de la place de la Mairie, remettant en question la sécurité et d'autre part des difficultés de croisement surviendraient dans la Rue des Champs à cause de son étroitesse.

- **Nouvel arrêt**

Le Département souhaite également faire un nouvel arrêt Route de Roncherolles, afin de permettre la dépose d'enfants sur les retours du soir. Deux hypothèses sont envisagées. Le Conseil s'interroge sur l'emplacement le meilleur en terme de sécurité.

Monsieur le Maire proposera une rencontre sur place avec les services concernés.

- **Circulation Route de la Bellevue**

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 25 septembre dernier, il avait été décidé de mettre en place un sens unique route de la Bellevue, entre la place de la mairie et la rue du 19 mars 1962. L'arrêté correspondant a été pris et soumis à la

Direction Départementale des Routes. Cela prendra effet dès que les panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise réalisant les travaux VRD de la mairie.

- ***Eclairage public Clos de la Tuilerie***

Un courrier - non signé- de la part de l'ASL du « Clos de la Tuilerie » a été adressé à la Mairie, faisant part du souhait d'avoir l'éclairage public allumé pendant la nuit dans le lotissement, ce qui permettrait aux riverains de « retrouver la sérénité », suite à différents cambriolages.

Le Conseil municipal ne donne pas une suite favorable à la demande, ne souhaitant pas d'exception aux règles établies, ajoutant que l'ensemble de la commune est concerné par des cambriolages, y compris de jour.

- ***DUP mare du Tour de Préaux***

Monsieur le Maire informe qu'après l'audience du 19 décembre 2013, le Tribunal administratif de Rouen a prononcé, en audience publique du 23 janvier 2014, le rejet de la requête du propriétaire qui demandait l'annulation de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique, pris par Monsieur le Préfet le 23 janvier 2012, concernant l'acquisition par la Commune d'une partie de la parcelle contenant la mare située rue du Tour de Préaux, afin de pouvoir curer et entretenir cette dernière.

Après lecture de quelques informations diverses, il est fait un bref compte rendu des réunions qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

La séance est levée à 23h09